

L'ÉCODÉFI DES PROS

Tentez de remporter une prime en euros en maîtrisant au mieux votre consommation électrique !

J'agis
avec
ENGIE

Le service

L'écodéfi des pros est **un service gratuit** pour accompagner les professionnels dans **la baisse de consommation d'électricité entre octobre et avril**. (Calendrier détaillé des jours de défis disponible depuis l'espace public pro.engie.fr)

écodéfi des pros

Les inscrits sont répartis par équipes selon leur secteur d'activité. Pour chaque écodéfi de la semaine, les **30% d'inscrits** qui réalisent les meilleures réductions de consommation d'électricité au sein de leur équipe recevront **une prime, versée à la fin des 6 mois de l'écodéfi des pros**

Grâce à l'écodéfi des pros, une alerte par email est envoyée en cas de forte tension sur le réseau électrique.

Les avantages



Conseils en économies d'énergie
envoyés par e-mail
et disponibles sur notre site



**6 000€ de primes chaque
semaine répartis entre les
gagnants** et versés à la fin
des 6 mois de l'écodéfi



**Une répartition en 14 équipes
selon le secteur d'activités des
inscrits** : chaque inscrit défie son
propre secteur d'activité

LES MODALITÉS PRATIQUES pour s'inscrire à l'écodéfi des pros

- > Être un client ENGIE professionnel ayant un contrat d'électricité actif avec une puissance souscrite ≤ 36 kVA
- > Être équipé d'un compteur communicant Linky™ permettant la transmission des données fines de consommations
- > Les clients utilisant un Espace Client Multisites ne sont pas éligibles à l'écodéfi des pros.

Comment s'inscrire à l'écodéfi des pros ?

1. Si vous êtes éligible, vous pourrez vous inscrire depuis votre Espace Client en cliquant sur « Je m'inscris ».
2. Lisez et acceptez les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de l'écodéfi des pros et à l'Abonnement Données de Mesure (ADM).

**Chaque semaine, un nouvel écodéfi pour défier votre équipe.
Il n'est pas nécessaire de se réinscrire.**

ABONNEMENT DONNÉES DE MESURE⁽¹⁾

Votre accord de transmission de vos données fines de consommation.



Qu'est ce que c'est ?



Vous pourrez accéder à des services gratuits de maîtrise de la consommation. Pour cela, il suffit de donner votre accord à ENGIE de collecter vos données fines de consommation transmise par ENEDIS, le Distributeur d'électricité. C'est **l'Abonnement Données de Mesure⁽¹⁾**.

Les avantages



Visualisation du suivi de vos consommations quotidiennes/horaires



Edition de votre bilan annuel de consommation*



Participation possible au challenge de réduction de consommation d'énergie**

LES MODALITÉS PRATIQUES de l'Accord Abonnement Données de Mesure

> Donnez votre accord pour collecter auprès du distributeur d'électricité ENEDIS les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE⁽²⁾ sur la durée de votre Contrat.

Comment faire ?

> Accord activable depuis **votre Espace Client** ou par **appel téléphonique** auprès de votre Conseiller ENGIE pour les professionnels au 09 69 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00).

> Cocher la case «oui» de l'Accord Abonnement de Données de Mesure directement dans vos Conditions Particulières de vente au moment de votre souscription.

*Bilan de consommation pour une puissance souscrite ≤36 kVA et Feuillet de gestion pour une puissance >36 kVA.

** Inscription aux challenges selon critères d'éligibilité

(1) En donnant votre accord au distributeur d'électricité ENEDIS de collecter les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE sur la durée de votre Contrat, vous pourrez bénéficier du Service ADM pour optimiser votre budget énergie en recevant un bilan annuel de consommation*.

(2) Le Fournisseur pourra avoir accès au relevé à distance mensuel du détail de votre consommation électrique afin de vous proposer un service gratuit de suivi de consommations pour vous accompagner dans la maîtrise de votre consommation.